

WCC-2016-Res-031-FR

Congrès mondial des parcs 2014 : La Promesse de Sydney

RAPPELANT le Congrès mondial des parcs 2014 organisé à Sydney, Australie, par les Gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Galles du Sud et par l'UICN ;

RAPPELANT avec gratitude l'accueil des propriétaires traditionnels des terres sur lesquelles s'est réuni le Congrès ;

RECONNAISSANT le rôle constant et la contribution des peuples autochtones et des communautés locales vis-à-vis de la connaissance, de la valorisation, de la protection et de la conservation de la nature ;

RECONNAISSANT aussi les nombreuses contributions importantes faites par la Commission mondiale des aires protégées et d'autres Commissions de l'UICN, Membres de l'UICN, partenaires, donateurs et le Secrétariat, pour contribuer au succès du Congrès mondial des parcs ;

SE FÉLICITANT des résultats fondamentaux du Congrès mondial des parcs : la Vision de la « Promesse de Sydney » et les recommandations connexes ainsi que de l'ampleur et la diversité des solutions et engagements porteurs d'inspiration ;

PRENANT NOTE de la Décision C/85/35 du Conseil de l'UICN de s'approprier la Promesse de Sydney et de suivre et communiquer les progrès concernant des promesses et des engagements spécifiques ; et

NOTANT avec satisfaction l'initiative de la Directrice générale et du Séminaire mondial de Salzbourg en vue d'organiser le premier *Parks for the Planet Forum: Nature, Health and a New Urban Generation* ("Forum des parcs pour la planète : la nature, la santé et une nouvelle génération urbaine"), à Salzbourg, Autriche, en novembre 2015 ;

Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Hawaï'i, États-Unis d'Amérique, du 1er au 10 septembre 2016 :

1. APPELLE la Directrice générale à faire rapport, chaque année, sur la mise en œuvre des engagements issus de la Promesse de Sydney et à évaluer de quelle manière ils influencent les résultats pour la conservation et intègrent les solutions fondées sur la nature à l'intérieur et à travers les secteurs au bout de cinq puis de dix ans.
2. PRIE INSTAMMENT les Membres de l'UICN de prioriser et intégrer l'ordre du jour innovant et transformateur de la Promesse de Sydney dans les possibilités de développement et d'influence sur les politiques, la génération de la recherche et des connaissances et les programmes, en particulier pour :
 - a. faire participer un public plus large à la conservation connectant l'homme à la nature (c.-à-d. La nature pour tous) et valorisant la nature pour sa santé et son bien-être (c.-à-d. l'approche « Notre santé dépend de la santé des parcs ») ;
 - b. améliorer la gouvernance équitable et la gestion efficace des aires protégées terrestres et marines par des initiatives telles que la Liste verte des aires protégées et conservées ;
 - c. mettre l'accent sur la conservation marine, y compris les aires protégées à l'intérieur et à l'extérieur de la juridiction nationale, et agir contre les menaces urgentes et le faible niveau de protection des mers et des océans de la planète ; et
 - d. intégrer les aires protégées en tant que solutions naturelles aux problèmes mondiaux tels que le changement climatique et la santé humaine par la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.

3. PRIE INSTAMMENT les Membres de l'UICN d'informer la Directrice générale des engagements existants et nouveaux pris pour appliquer la Promesse de Sydney.
4. SE FÉLICITE de la Promesse de Sydney et des engagements pris par les Membres de l'UICN et d'autres organisations en vue d'accélérer la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 à la Treizième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB COP13) qui aura lieu au Mexique en décembre 2016.